



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 4 mars 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Madame Sabine SALLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Présidente,
M. Bernard UTHURRY, Maire,
M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- M. André LABARTHE donne pouvoir à M. Jacques MAISONNEUVE.

Étaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Yona TORCAL

3a - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Il est rappelé que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

L'exécution du Budget 2025, y compris les reports et affectations de 2024, se présente schématiquement de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	10 881 454,00	14 900 000,00	25 781 454,00
	Recettes réalisées (1)	B	7 099 394,08	15 189 482,07	22 288 858,15
	Restes à réaliser	C	1 783 265,00	0,00	1 783 265,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 224 452,95	14 900 000,00	25 124 452,95
	Dépenses réalisées (1)	E	7 874 453,13	12 947 778,84	20 822 231,77
	Restes à réaliser	F	1 772 852,28	0,00	1 772 852,28
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-575 059,05	2 241 683,43	1 668 624,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-857 001,05	0,00	-857 001,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 232 060,10	2 241 683,43	1 009 623,33
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	10 412,74	0,00	10 412,74
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 221 647,38	2 241 683,43	1 020 036,07

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE :

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement de clôture de 2025 s'établit à 2.241.683,43 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice :

Les dépenses réelles sont celles qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements et les valeurs et plus-values des biens cédés qui sont des dépenses d'ordre. Par contre, elles prennent en compte les charges rattachées à l'exercice et les provisions pour risques et charges. En 2025, elles s'élèvent à 12.458.305,64 € contre 12.050.131,00 € en 2024.

Les achats de fournitures et les dépenses de personnel affectés à la production immobilisée, bien qu'ils impactent la trésorerie, font l'objet d'un transfert à la section d'investissement puisqu'ils contribuent à l'accroissement du patrimoine communal. Ce transfert s'opère par l'inscription d'une recette d'ordre (art. 722). Afin d'analyser au plus juste les dépenses se rapportant réellement au fonctionnement de la collectivité, ces dépenses réelles sont déduites.

Ainsi, hors production immobilisée, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12.208.333,06 € contre 11.820.265,71 € en 2024, soit une augmentation de 3,28 %.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice :

Elles sont constituées des recettes qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements des subventions d'équipement et les moins-values des biens cédés qui sont des recettes d'ordre. Par contre, elles prennent en compte les produits rattachés à l'exercice. En 2025, elles s'élèvent à 14.919.862,37 € contre 14.732.212,12 € en 2024.

Les cessions d'immobilisations font l'objet d'un transfert à la section d'investissement puisqu'elles impactent le patrimoine communal. Ce transfert s'opère par l'inscription d'une dépense d'ordre (art. 675 et 676). Afin d'analyser au plus juste les recettes réelles impactant le fonctionnement, ces recettes réelles sont déduites.

Ainsi, hors cessions d'immobilisations, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14.915.086,37 € à comparer à 14.591.367,12 € en 2024, soit une augmentation de 2,22%.

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle présente un solde d'exécution négatif sur l'exercice de 1.232.060,10 €. Les restes à réaliser présentant un solde excédentaire de 62.968,74 €, le résultat de clôture de la section est négatif à hauteur de 1.169.091,36 €.

L'excédent dégagé en 2025 par la section de fonctionnement devra être affecté en 2026 en investissement afin de couvrir à minima ce résultat de clôture négatif.

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice :

Ces dépenses comprennent :

- Les dépenses d'équipement représentant 5.146.613,05 €.
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6.695.883,94 €. Elles correspondent aux dépenses d'équipement, auxquelles s'ajoutent notamment le remboursement du capital des emprunts qui s'établit à 1.547.628,31 €.
- Les restes à réaliser (RAR) qui correspondent à la différence entre les sommes engagées et les sommes mandatées s'élèvent à 1.772.852,26 €. Les RAR, constatés au CFU 2025, seront repris au Budget Primitif 2026.

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice :

Elles représentent 5.900.951,59 €.

Dans le détail, on trouve notamment :

→ Subventions :	2.023.992,03 €
→ Dotations (FCTVA, Taxe d'Aménagement) :	743.396,67 €
→ Emprunt :	800.000,00 €
→ Affectation 2024 :	2.313.263,72 €
→ Dépôts et cautionnements :	3.404,90 €
→ Régularisations diverses :	16.894,27 €

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à 1.783.265 €. Les RAR, constatés au CFU 2025, seront repris au Budget Primitif 2026.

II. LA SITUATION FINANCIERE :

1 – L'ENDETTEMENT

A la date du 31/12/2025, l'encours de la dette s'établit à 12.730.317,11 €, à comparer à 13.439.303,76 € au 01/01/2025.

Le taux d'intérêt moyen constaté s'établit à 2,47% contre 2,50% en 2024.

Le principal ratio d'analyse financière reste néanmoins le ratio dit de solvabilité ou de capacité de désendettement. Il s'établit à 4.70 années fin 2025.

2 – L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) s'établit à 2.70

L'épargne nette (épargne brute – capital des emprunts) s'établit à 1.133,822,123.

Pour l'approbation du compte financier unique, le Conseil municipal est placé sous la présidence de Mme Marie-Lyse BISTUÉ, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Monsieur Bernard UTHURRY, Maire, sort et ne prend pas part au vote.
La 1^{ère} Adjointe préside la séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du budget principal de la Ville d'Oloron Sainte-Marie tel que présenté et résumé ci-dessus ;

Considérant le CFU tel que présenté ci-avant ;

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **24 voix pour et 6 abstentions** (Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, et M. André LABARTHE),

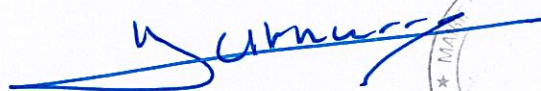
- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2025,
- **ARRÊTE** les comptes selon les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 4 mars 2026.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 06/03/2026




Le Maire,



Bernard UTHURRY

